

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2018

Conseil Municipal du
20 décembre 2018

Convocation du
14 décembre 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 13

L'an deux mil dix-huit, le 20 décembre 2018, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le vingt cinq octobre deux mil dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

PRESENTS: VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, DOASSANS-CARRÈRE Philippe, ABADIE Jean-Pierre, CELLE Sonia, CENDRÈS Monique, CHARBONNEL Patrice, HAILLOT Jean-Michel, LECLÈRE Valérie.

ABSENTS EXCUSÉS : BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie, BIRABEN-LOUSTAU Pierre, LASSALLE Roger.

ABSENT: POUHEY Sébastien.

PROCURATIONS : BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie donne procuration à CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, BIRABEN-LOUSTAU Pierre donne procuration à DOASSANS-CARRÈRE Philippe, LASSALLE Roger donne procuration à ABADIE Jean-Pierre.

SECRETAIRE DE SÉANCE : CHARBONNEL Patrice

Le quorum étant atteint pour permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 30 octobre 2018 et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ordre du jour :

- 1- Enquête publique - Intégration de voirie du Lotissement Val d'Azun.
- 2- Point sur les travaux d'Assainissement Collectif.
- 3- Travaux Salle Polyvalente.
- 4- Participation au financement du Centre d'Incendie et de Secours de Nay.
- 5- Modification de la Subvention au Comité d'Animation.
- 6- Approche du Compte Administratif 2018.
- 7- Compte rendu de commissions.
- 8- Questions diverses.

1) ENQUÊTE PUBLIQUE - INTEGRATION DE VOIRIE DU LOTISSEMENT DU VAL D'AZUN

Où la communication du Maire exposant qu'à la suite de la prise en considération, par délibération en date du 30 octobre 2018, d'une proposition d'incorporation et de classement de la voie de desserte du lotissement du Val d'Azun dans la voirie communale, il a fait procéder à une enquête publique par Monsieur Robert BARRERE, commissaire-enquêteur, désigné par arrêté du 6 novembre 2018.

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et lecture étant faite des déclarations, observations et réclamations recueillies à l'enquête ainsi que des conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi ;

Considérant que les propriétaires cèdent pour l'euro symbolique le terrain d'assiette de la voie ;

Considérant qu'aucune réclamation n'a été formulée à l'encontre du projet ;

Considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur ;

PAR CES MOTIFS,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité

- l'incorporation et le classement en voie communale de la voie de desserte du lotissement Val d'Azun ;
- l'acquisition, pour l'euro symbolique, des terrains d'assiette de ces équipements appartenant à l'Association Syndicale du Lotissement du Val d'Azun et cadastrés section B n° 1380 et section ZA n° 66.

PRECISE que cette voie sera dénommée Rue du Lotissement du Val d'Azun.

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération et notamment de faire mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales et d'établir l'acte authentique correspondant.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

2) POINT SUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La société SNATP suspend les travaux durant les semaines 52 et 01/2019.

Le programme d'avancement des travaux est légèrement décalé : la deuxième phase, début de la Rue des Cerisiers jusqu'à la fin de la Rue de la Croix de Mirot, débutera ainsi début janvier pour finir le 20 février 2019.

Une réunion a eu lieu au SDEPA pour l'extension électrique de 120 m afin d'assurer la connexion de la pompe de relevage situé à côté du cimetière au pylône Bernata.

Comme il avait été annoncé, l'appel d'offres visant au groupement des travaux de branchement privatif sera lancé en janvier 2019.

3) TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation de travaux sur la salle polyvalente, notamment ceux destinés à la réfection de la toiture, l'isolation thermique et phonique ainsi que le système de chauffage et d'éclairage. L'évaluation du coût des travaux ressort à 79 800.00€ HT :

- Etanchéité, réfection de toiture : Devis estimatif : 56 820.00€ HT (2^{ème} devis)

- Isolation thermique et phonique : Devis estimatif : 8 900.00 € HT
- Chauffage et éclairage : Devis estimatif : 14 080.00€ HT

Il convient maintenant de solliciter l'État et le Département pour l'obtention de subventions destinées pour ce projet qui fera partie du budget Investissement 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE d'approuver ce projet

de solliciter de l'État et du Département le maximum de subventions possibles pour cette opération.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

4) PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU CENTRE D'INCENDIE DE NAY- CHANGEMENT D'IMPUTATION

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante, qu'aux termes de la délibération du 11 octobre 2016, le Conseil Municipal avait approuvé à l'unanimité la prise de compétence par la Communauté de Communes du Pays de Nay « Participation à la construction du centre d'incendie et de secours du Pays de Nay, au travers de l'achat et de la mise à disposition du terrain d'assiette du projet ».

Le Maire informe le Conseil Municipal que le premier appel de participation s'élève à 4 152 €.

Le Maire demande au Conseil Municipal un changement d'imputation par rapport au budget d'investissement qui prévoyait cette participation à l'article 2041582. Il convient d'imputer cette opération à l'article 204172.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le changement d'affectation de cette imputation

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

5) MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION AU COMITE D'ANIMATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier du Comité d'Animation. En effet, le résultat financier positif des fêtes de BEUSTE et le solde créditeur du compte du Comité d'Animation ont amené les membres du Bureau de l'Association à réévaluer à la baisse la demande de subvention pour l'année 2018. Initialement sollicitée à hauteur de 1 400 €, la demande de subvention s'élève désormais à 400 €, soit une diminution de 1 000 €.

Monsieur DOASSANS-CARRÈRE Philippe, Président de l'Association du Comité d'Animation Beustois, et Monsieur MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, Trésorier, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'approuver pour l'année 2018 la modification du montant de la subvention de l'Association du Comité d'Animation tel que précisé ci-dessus

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018.

Vote : Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

6) APPROCHE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une perspective pour le résultat de clôture 2018. Pour cela il rappelle le résultat de clôture 2017.

Rappel du Compte Administratif 2017

Excédent Investissement	137 600 €
Excédent Fonctionnement	141 600 €
Résultat	279 200 €

Estimation du Compte Administratif fin 2018

Excédent Investissement	170 000 €
Excédent Fonctionnement	138 000 €
Résultat	308 000€

Le Conseil Municipal note avec satisfaction cette hypothèse de résultat de clôture encourageant.

7) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- **Commission Locale d'évaluation des charges transférées**

Compétences Eaux pluviales

Compétences GEMAPI

- **Conseil Syndical du 19 novembre 2018 : La fibre 64**

L'opérateur qui assurera techniquement le déploiement de la fibre optique pour le Département des Pyrénées Atlantiques est SFR.

Une délibération a été prise pour l'élaboration du règlement et des diverses conventions entre La Fibre 64 et les autres organismes.

Lors de cette séance, une présentation de la cartographie du territoire indiquant les priorités de desserte a mis en exergue la commune de Beuste et ses communes voisines.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques prévoit que la mise en place de la fibre optique sur le territoire départemental s'échelonne de 2019 à 2023.

Pour notre commune, nous pouvons espérer un déploiement de la fibre immédiatement après la fin des travaux d'assainissement collectif, soit en 2020.

- **Conseil Communautaire du 17 décembre 2018**

- Complexe salles de cinéma-médiathèque-ludothèque : une Délégation de Service Public sera mise en place pour assurer la gestion du cinéma.

8) QUESTIONS DIVERSES

1. Cérémonie des Vœux prévue le samedi 12 janvier 2019.
2. Présentation à l'assemblée du cahier de doléances et de propositions ouvert depuis le 8 décembre 2018.
Ce cahier a pour objectif de donner la possibilité aux citoyens d'exprimer leur opinion. Ces doléances et propositions seront par la suite transmises à l'association départementale de maires ruraux pour en faire une synthèse départementale et la diffuser au Gouvernement et au Parlement.

La séance a été levée à 20 h 30

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		BIRABEN-LOUSTAU Pierre	Absent-excusé
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		CELLE Sonia	
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		CHARBONNEL Patrice	
LASSALLE Roger	Absent-excusé	CENDRES Monique	
DOASSANS-CARRÈRE Philippe		HAILLOT Jean-Michel	
ABADIE Jean-Pierre		LECLÈRE Valérie	
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie	Absente- excusée	POUEY Sébastien	Absent